

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 mars 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9, 10 et 11 mars 2021**

**2021 V.62** Vœu relatif à la nouvelle procédure d'affectation des élèves parisiens.es en lycée général et technologique.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Depuis dix ans, les élèves de troisième formulent des vœux pour être affecté.es en seconde générale et technologique selon quatre secteurs géographique, en fonction de leurs résultats scolaires et du statut de boursier.

L'année dernière, de nombreux élues ont alerté sur le nombre important d'élèves sans affectation à l'issue du premier tour du logiciel Affelnet et au moment de la rentrée de septembre. Les associations de parents d'élèves ont également alerté dès l'été le rectorat de Paris sur cette situation qui ne pouvait se reproduire à la rentrée 2021.

De plus, nous faisons le constat de la faible mixité scolaire au sein des lycées à Paris, créant un effet de réputation et de lycées à niveau.

Le Rectorat a annoncé une réforme de la procédure d'affectation en lycée général et technologique il y a quelques semaines. Nous partageons l'objectif affiché de vouloir une plus grande mixité scolaire à Paris. Cependant, nous constatons l'émoi provoqué par cette réforme dans plusieurs arrondissements, et nous craignons que la complexité pour comprendre ce nouveau système ait plus d'effets négatifs que positifs, vu le temps que va nécessiter son appropriation.

Nous prenons acte de l'entrée en fonctionnement de ce nouvel algorithme d'Affelnet dès cette semaine. Cela nous conduit à être très vigilant.es sur l'accompagnement des élèves et familles, sur les effets de cette nouvelle procédure en termes de mixité scolaire et sur le nombre d'élèves sans affectation à la rentrée prochaine.

Une première raison réside dans le calendrier de l'annonce. La majorité des élèves de troisième a été formée avec l'ancienne procédure d'Affelnet. Les élèves ont intégré le dispositif avec l'appui de leurs conseiller.es d'orientation et professeurs principaux, et s'y sont projetés. Une orientation préparée demande du temps et du dialogue. Nous craignons, que sans moyens supplémentaires permettant un accompagnement individuel, une grande part des élèves soit démunie face au nouveau système.

Si nous entendons la demande de familles de prendre en compte la proximité géographique, ce critère est à nuancer à Paris qui dispose d'un réseau de transports en commun très efficace.

Nous avons bien noté le traitement à part des boursiers, leur ouvrant la possibilité que la majorité de leurs choix soit satisfaite. Il nous semble qu'une information spécifique en leur direction permettrait qu'il.elles ne se limitent pas dans leurs vœux.

La répartition des cinq lycées fléchés prioritairement sur chaque collège n'est pas encore connue à l'heure du dépôt de ce vœu. Si elle est équilibrée, elle permettra peut-être de lever certaines inquiétudes.

Les effets du critère de l'Indice de Positionnement Social utilisé dans l'algorithme sur la mixité scolaire doivent encore être démontrés. Il sera nécessaire d'avoir une étude sur son effet à la rentrée 2021 pour pouvoir rectifier rapidement si nécessaire.

Sur proposition de Nathalie Maquoi et des élu.es Génération.s, de Raphaëlle Rémy-Leleu, Emmanuelle Rivier, Nour Durand-Raucher, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu :

- qu'une communication très claire soit faite en direction de tous les élèves et leurs familles des élèves de 3<sup>ème</sup> sur le nouveau système d'affectation en lycée général et technologique.
- Que des équipes mobiles équipées de tablettes et d'ordinateurs fassent des permanences dans chaque collège pour accompagner individuellement les élèves dans la formulation de leurs vœux.
- Qu'une enquête soit menée à l'issue de la procédure pour évaluer la satisfaction des vœux.
- Que les indicateurs de mixité scolaire à la rentrée 2021 soient présentés à la rentrée 2021 pour évaluer les effets de ce nouveau processus d'affectation.
- Si le Rectorat n'est pas en capacité d'affecter des moyens supplémentaires pour assurer le bon déroulement de la saisie des vœux, que ce nouveau processus d'affectation soit reporté à la rentrée 2022.